



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

Numéro : D2025_046

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIÈRE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villerbon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc MORETTI, Maire.

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Présents :

Monsieur Jean-Marc MORETTI, Maire,
Mesdames France BEAUPRÉ, Michelle BEULAY,
Julie MAGOT, Emilie MAUPETIT, Cécile MEUBLAT-
GIRARDIN, Martine TOURNOIS
et Messieurs Laurent CHANDIVERT, Bastien
DESCLOUX, Cyril GENOT, François-Michel GEST,
Michel POTIEZ et Etienne SOLLIER

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Absents excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Michel POTIEZ

Rapporteur : François-Michel GEST

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
13	13	13
VOTE		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Les tarifs du cimetière ont été adoptés par délibération du 24 juin 2019 comme suit :

	15 ans	30 ans	50 ans	Sans durée
Concession	-	75 €	125 €	-
Columbarium	250 €	400 €	-	-
Cavurne	200 €	300 €	-	-
Dispersion des cendres	-	-	-	Gratuit
Plaque jardin du souvenir	-	-	-	50 €

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter les tarifs des concessions.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal de VILLERBON,

DÉCIDE de modifier les tarifs des concessions comme suit :

	15 ans	30 ans	50 ans	Sans durée
Concession	-	100 €	150 €	-
Columbarium	250 €	400 €	-	-
Cavurne	200 €	300 €	-	-
Dispersion des cendres	-	-	-	Gratuit
Plaque jardin du souvenir	-	-	-	50 €



CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Villerbon le 17 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Marc MORETTI